

BOISSEUIL - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2021\_04\_08\_01\_C avec 1 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 08/04/2021  
Objet : ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 21/04/2021 Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2021\_04\_08\_01\_C.pdf

Annexes :

1 - reglement interieur.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20210408-2021\_04\_08\_01\_C-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/04/2021

CCAS DE BOISSEUIL

Affiché le :  
21/04/2021

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS DE BOISSEUIL (Haute-Vienne)

Nombre de membres  
en exercice : 9  
Présents : 6  
Votants : 8

L'an deux mil vingt et un, le 08 avril, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la vice-présidence de Mme Eliane BRAILLON.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 06 avril 2021

PRESENTS : Martine ASTIER, Annick BOURGEOIS, Eliane BRAILLON, Guylaine DENIEL, Serge RENAT, Sylvie ROMECH,

EXCUSÉS : Joël LARROQUE (pouvoir Annick BOURGEOIS), Alain ROUFFY, Philippe JANICOT (pouvoir Eliane BRAILLON)

Secrétaire de séance : Eliane BRAILLON

**1. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE LA COMMUNE DE BOISSEUIL**

Conformément à l'article R 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS a établi son règlement intérieur lors de son dernier CCAS du 17 décembre 2020, afin d'organiser son fonctionnement interne dans le respect des règles préalablement fixées par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Suite au courrier du Contrôle de la légalité de la Préfecture, des modifications ont été apportées.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de la commune de Boisseuil tel qu'annexé à la présente délibération.**

VOTE 8	POUR 8	CONTRE 0	ABSTENTION 0
--------	--------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

Philippe JANICOT  
Maire de Boisseuil

